



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 06547

Numéro SIREN : 441 772 712

Nom ou dénomination : A D PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2017 sous le numéro de dépôt 91607



20170916072011
DATE DEPOT : 26/09/2017
N° DE DEPOT : 91607
N° GESTION : 2002B06547
N° SIREN : 441772712
DENOMINATION : A D PRODUCTIONS
ADRESSE : 58 ave de Wagram 75017 Paris
MILLESIME : 2011

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels 2017
28 SEP. 2017
PARIS
Sous le N° 91697

AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice de l'exercice	41 636 euros
Le report à nouveau antérieur	27 773 euros
A titre de dividendes	5 615 euros
Le solde	63 794 euros
Pour la totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 63 794 euros	

Deuxième décision

Bénéfice de l'exercice	41 636 euros
Le report à nouveau antérieur	27 773 euros
A titre de dividendes	5 615 euros
Le solde	63 794 euros
Pour la totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 63 794 euros	

 AD

AD PRODUCTIONS

E.U.R.L AU CAPITAL DE 24.000 EUROS

SIEGE SOCIAL 58 AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS

R.C.S PARIS : 441 772 712

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2012

L'an 2012, et le 30 Juin au siège social, Alexandre DEVOISE, associé unique et seul gérant de la société à responsabilité limitée « AD PRODUCTIONS », au capital social de 24.000 euros dont le siège social est de 58 Avenue de Wagram, 75017 PARIS immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 441 772 712,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/11 qui font ressortir un bénéfice de 41 636 euros.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2011
- L'affectation des résultats
- Constatation de l'absence de conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce

Première décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 41 636 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Deuxième décision

L'associé unique statuant sur l'application du résultat de l'exercice décide d'affecter le bénéfice de 41 636 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 636 euros
Le report à nouveau antérieur	27 773 euros
A titre de dividendes	5 615 euros
Le solde	63 794 euros
Pour la totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 63 794 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 5 615 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique est informé que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

L'associé unique est en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31.12.2010 :
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 5.000 euros

Exercice clos le 31.12.2011 :
- Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 5.615 euros

Troisième décision

L'associé unique constate l'absence de conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de commerce.

Quatrième décision

L'associé unique prend acte qu'il a perçu une rémunération de gérant de 81.800 euros au cours de cet exercice.

Cinquième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Fait à Paris, le 30 juin 2012

L'associée unique
Alexandre DEVOISE



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2011 12		Exercice N-1 31/12/2010 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, Brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage	19 394	19 394			
	Autres immobilisations corporelles	95 937	53 772	42 165	17 047	28,79
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	204		204		
	TOTAL II	115 535	73 166	42 369	59 416	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	CRÉANCES (3)					
	Clients et Comptes rattachés	24 159		24 159	24 159	
	Autres créances	635		635	6 106	90,58
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	185 211		185 211	84 735	84,33
	Charges constatées d'avance (3)	544		544	146	21,17
	TOTAL III	210 549		210 549	102 642	95,12
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalier (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	326 084	73 166	252 919	167 323	85 595 51,16

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2011	Exercice N-1 31/12/2010	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX FONDS PROPRES	Capital (Dont versé : 24 000)	24 000	24 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	2 400	800	1 600	200.00
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	27 773	33 911	6 138	18.10
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	41 636	462	41 174	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
TOTAL I		95 810	59 173	36 636	61.91
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances condiionnées				
TOTAL II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
TOTAL III					
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 462	21 772	17 313	79.51
	Concours bancaires courants	59	62	3	5.07
	Emprunts et dettes financières diverses	19	6	13	206.94
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 284	1 168	1 116	95.54
	Dettes fiscales et sociales	149 135	84 253	64 882	77.01
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 151	889	262	29.45
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	TOTAL IV	157 109	108 150	48 959	45.27
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		252 919	167 323	85 595	51.16
		157 109	103 697		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2010	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	237 885		237 885	177 000		60 885	34,40
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	237 885		237 885	177 000		60 885	34,40
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			237 885	177 000		60 885	34,40
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			36 747	35 102		1 645	4,69
Impôts, taxes et versements assimilés			6 310	6 371		61	0,95
Salaires et traitements			115 572	115 172		401	0,35
Charges sociales			5	868		863	99,45
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			17 047	16 083		964	5,99
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			175 682	173 596		2 086	1,20
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 203	3 404		58 799	183
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2011	12	Exercice N-1 31/12/2010	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1		0		1	165.12
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	1		0		1	165.12
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés (4)	645		1 471		826	56.16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	645		1 471		826	56.16
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		644		1 471	827	56.23
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		61 559		1 933	59 626	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	19 923		1 471		18 452	NS
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	237 886		177 000		60 886	34.40
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	196 250		176 538		19 711	11.17
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	41 636		462		41 174	NS

* Y compris : Relevance de crédit bail mobilier

: Relevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Dossier N° ADPROD en Euros

ACTIS BAUME LES DAMES



ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 394		
Installations générales agencements aménagements divers	11 616		
Matériel de transport	75 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 321		
TOTAL	115 331		
Prêts, autres immobilisations financières	204		
TOTAL	204		
TOTAL GENERAL	115 535		

D

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			19 394	19 394
Installations générales agencements aménagements divers			11 616	11 616
Matériel de transport			75 000	75 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			9 321	9 321
TOTAL			115 331	115 331
Prêts, autres immobilisations financières			204	204
TOTAL			204	204
TOTAL GENERAL			115 535	115 535

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	19 394			19 394
Installations générales agencements aménagements divers	501	1 312		1 813
Matériel de transport	28 522	15 001		43 523
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 702	734		8 436
TOTAL	56 119	17 047		73 166
TOTAL GENERAL	56 119	17 047		73 166

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 312				
Matériel de transport	15 001				
Matériel de bureau informatique mobilier	734				
TOTAL	17 047				
TOTAL GENERAL	17 047				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	204	204	
Autres créances clients	24 159	24 159	
Taxe sur la valeur ajoutée	635	635	
Charges constatées d'avance	544	544	
TOTAL	25 542	25 542	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	68	68		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 453	4 453		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 284	2 284		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 753	105 753		
Impôts sur les bénéfices	19 923	19 923		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 459	23 459		
Groupe et associés	19	19		
Autres dettes	1 151	1 151		
TOTAL	157 109	157 109		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 275			

Composition du capital social
(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
	Au début	Créés	Remboursés	En fin	
PARTS SOCIALES	10,0000	1 300			1 300

Evaluation des immobilisations corporelles
(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements
(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagmt divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes
(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

AD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 812
Dettes fiscales et sociales	105 753
Total	107 633

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	544
Total	544

Attesté Conclure par le Gérant

